



VILLE
DE
MOREUIL

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Préambule – Rappels réglementaires

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget est obligatoirement précédé dans les deux mois d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Instauré par la Loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et modifié par la Loi n°2015-771 dite « Loi NOTRE » du 7 août 2015, le débat d'orientation budgétaire est la première étape publique du cycle budgétaire.

Le DOB donne lieu à l'élaboration d'un rapport d'orientation budgétaire qui est présenté au Conseil municipal.

Le rapport intègre :

- Les orientations budgétaires de la collectivité,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette.

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire informe donc les membres du Conseil du contexte économique, de ses répercussions sur la ville de Moreuil en termes de projection de recettes et de dépenses, et des équilibres qui en résultent.

Dans ce cadre, les données chiffrées représentent des ordres de grandeur et ne préjugent en rien des décisions qui seront prises par le Conseil Municipal lors du vote du budget 2019.

Les données du présent rapport sont sous réserve du Compte Administratif 2018.

Le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Conformément aux dispositions de l'article D2312-3, C. du CGCT, le présent rapport est mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire. Il sera également publié sur le site internet de la commune.

I. CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1) Zone euro : un ralentissement qui s'accroît

Après un taux de croissance trimestriel stable en 2017 la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018 (0,7%) s'expliquant notamment par l'environnement international: tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, le Brexit, Gilets Jaunes en France, tension sur le budget en Italie (risque de récession en 2019)...

Après deux premiers trimestres au ralenti (0,4 %), la croissance a davantage chuté au T3 atteignant tout juste 0,2 %. Si l'Espagne s'est relativement bien maintenue et si la France a progressé (0,4 %) au T3, la croissance est entrée en territoire négatif en Italie(-0,12 %), et davantage encore en Allemagne (-0,2 %) en raison du ralentissement de la production industrielle et plus particulièrement de celle de l'automobile, fortement affaiblie par l'entrée en vigueur en septembre de nouvelles normes concernant les tests des émissions de gaz à effet de serre.

Alors que la zone euro profitait simultanément en 2017 de l'accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit, les deux premiers facteurs de soutien se sont affaiblis en 2018. Si la politique monétaire est demeurée accommodante, les achats nets mensuels d'actifs par la BCE ont été réduits de moitié à 15 Mds€ en octobre puis stoppés fin 2018.

Principalement sous l'effet de la hausse des cours du pétrole, l'inflation a fortement accéléré jusqu'en octobre, pesant sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance. Elle devrait s'élever à +1,9 % en moyenne en 2018. En 2019 le ralentissement devrait s'intensifier, la croissance n'étant attendue qu'à 1,2 %.

Bénéficiant du regain de l'activité économique survenu depuis 2014, le taux de chômage a atteint en 2018 son niveau le plus bas depuis 10 ans et tend à se rapprocher de son niveau structurel (8 % – 8,8%).

Portée par la remontée progressive du prix du pétrole, l'inflation était repartie à la hausse en 2017 (atteignant 1,5 % sur l'année) puis en 2018. Elle a ainsi dépassé l'objectif d'inflation de 2 % de la BCE en juin 2018, jusqu'à atteindre 2,2 % en octobre avant de décélérer en toute fin d'année.

L'inflation sous-jacente (qui représente la tendance de long terme de l'évolution du niveau des prix) a peu progressé de 2017 à 2018 passant de 1,1 % à 1,2 % en moyenne. La chute des cours du pétrole dans une conjoncture moins porteuse a conduit à réviser à la baisse l'inflation de la zone euro entre 1,7 % et 1,9% en moyenne pour 2018 et entre 1,2 et 1,5 % pour 2019.

La BCE a jusqu'ici maintenu ses taux directeurs inchangés et a resserré sa politique monétaire accommodante fin 2018 via l'arrêt en décembre des achats nets d'actifs (dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP)). Elle a par ailleurs annoncé ne pas remonter ses taux directeurs avant la fin de l'été 2019.

Face à l'accumulation d'incertitudes, la BCE pourrait cependant retarder son calendrier de normalisation de la politique monétaire à fin 2019.

2) Situation nationale : un contexte instable

Après une croissance de 2,3 % en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018. Le pouvoir d'achat s'est retrouvé réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie, le tabac et l'essence. Aux deux premiers trimestres, la croissance a péniblement atteint +0,2 % puis +0,3 % au troisième (augmentation du nombre de ventes de voitures neuves en août).

Le mouvement des gilets jaunes qui a éclaté mi-novembre devrait toutefois exercer un impact négatif sur la consommation privée et l'investissement des entreprises au dernier trimestre. Si la croissance est attendue à 0,3 % au T4, elle ne devrait cependant pas dépasser 1,1 ou 1,2 % en moyenne sur l'année.

Les différents gestes du gouvernement suite aux manifestations des « gilets jaunes », notamment sur l'énergie et le carburant, la défiscalisation des heures supplémentaires, la prime exceptionnelle de fin d'année, devraient contribuer à soutenir la consommation pour atteindre une croissance de 1,8% en 2019 mais détérioreront les finances publiques (11Mds€). En raison du mouvement des gilets jaunes, le Budget voté en décembre 2018 prévoit désormais une dégradation du PIB à -2,7% en 2018 et -3,2% en 2019 (actualisation : 2,5% de déficit en 2018 soit 98,4% PIB)

Pour rappel la dette publique de 98,5 % en 2017, devrait atteindre 99,5 % en 2019 et pratiquement 100% en 2020... Alors que la France est sortie en juin 2018 de la procédure européenne de déficit excessif pratiquement 10 ans après son ouverture.

Sous l'impact de réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité), le taux de chômage a continué à baisser en 2018 atteignant 8,8 %, 8,9 % (selon les différentes estimations) en octobre selon Eurostat, un niveau légèrement inférieur au niveau structurel estimé par la Commission Européenne à 9,1 %. Le taux de chômage dans les Hauts-de-France s'établit à 11,3% de la population active, dont 10,8% dans la Somme.

L'inflation française a été largement supérieure à celle de la zone euro tout au long de l'année 2018 (2,1% contre 1,7% en zone euro). Elle a atteint un pic de 2,2% en octobre avant de diminuer (cours du pétrole) et de se stabiliser à 1,8 % sur l'année. Elle devrait encore reculer du fait de l'annulation des hausses de taxes sur les carburants, du gel de l'augmentation des tarifs du gaz et de l'électricité (estimation à 1,2 % en 2019). Ce qui pourrait contribuer à améliorer le pouvoir d'achat des ménages, tout comme la persistance des taux d'intérêts très faibles (aussi vrai pour les professionnels).

Pour 2019, les estimations sont situées entre 1,2% (pessimiste) et 1,5 % d'inflation en France.

3) Le contexte national : la loi de finances pour 2019.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 a été validée le 18 décembre 2017 par le Conseil Constitutionnel.

La loi de finances initiale (LFI) pour 2019 a été publiée au JO du 30 décembre 2018.

Cette Loi de finances s'inscrit dans la continuité de la loi de programmation 2018-2022 et a pour particularité de présenter la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation.

L'année 2019 sera également marquée par le projet de Loi sur la réforme de la fiscalité locale. La LFI est donc qualifiable de texte transitoire en l'attente de cette grande réforme.

Les mesures principales :

Hausse des transferts financiers de l'Etat vers les collectivités : Après 104,6 Mds€ en 2018, l'enveloppe 2019 représente 111,4 Mds€ (hausse de 6,5%) et inclue la totalité des concours

financiers vers les collectivités. La deuxième vague de dégrèvement de la taxe d'habitation est intégrée dans cette enveloppe (4,8 Mds €).

Concernant les concours financiers de l'Etat, après 48,11 Mds € annoncés en 2018, leurs montants s'élèvent à 48,6 Mds € en 2019. Cela comprend principalement les composantes de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT) : la Dotation générale de Décentralisation (DGD), la DETR, la Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) et la Dotation Globale de d'Equipement des départements.

La DGF stabilisée en 2019 : Les prélèvements sur recettes de l'Etat en faveur des collectivités s'élèvent à 40,575 Mds € (+0,6%). La DGF : 26,9 Mds € (maintien au niveau de 2018). Cependant plus de 19 500 communes devront voir une stagnation voir diminution de leur dotation forfaitaire en 2019.

Minoration des variables d'ajustement : - 69 millions € pour le bloc communal :

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) sera minorée en fonction des recettes réelles de fonctionnement des comptes de gestion 2017.

Encouragement des créations des communes nouvelles par la garantie de non-baisse de dotation forfaitaire et de péréquation, voire d'une majoration de 5% de dotation forfaitaire pour les communes de 30 000 habitants et moins.

Réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre :

Désormais, la LFI prévoit une enveloppe unique pour toutes les catégories d'EPCI à fiscalité propre à hauteur de 1,56 Mds €. L'enveloppe est conservée comme suit : 30 % de dotation de base et 70 % de dotation de péréquation. Cette dernière est calculée avec les critères de population, de potentiel fiscal, de coefficient d'intégration fiscal (CIF plafonné à 0,6) et le revenu par habitant. Un complément de dotation peut également être versé pour les EPCI dans certains cas.

Report de l'automatisation du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Mesures de soutien à l'investissement local du bloc communal :

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 Mds € en 2019.
Dont : 150 millions € pour la politique de la ville, 1 046 millions € pour la DETR et 570 millions € pour le soutien à l'investissement local.

Dotation pour les communes classées « Natura 2000 » : la LFI a créé à compter de 2019 une dotation budgétaire pour les communes de moins de 10 000 habitants dont le territoire est couvert à plus de 75% par un site Natura 2000.

Augmentation de la péréquation verticale : Comme en 2018, l'évolution de la péréquation verticale (Dotation Solidarité Urbaine/Rurale) sera financée intégralement au sein de la DGF.

DSU : 2 291 millions € DSR : 1 602 millions €

Péréquation horizontale : hausse du plafond du FPIC (1 Md €)

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : désormais est autorisé la prise en compte soit des dépenses réelles d'investissement, soit des dotations aux amortissements correspondantes pour le financement de la TEOM.

La LFI encourage également la mise en place d'un TEOM incitative (entre 10% et 45 % du produit total de la taxe).

Indemnités des élus locaux : la LFI accorde un abattement fiscal de 1 507,14 €/mois pour les élus exerçant un mandat dans une commune de moins de 3 500 habitants (sous réserve de ne pas bénéficier de remboursements de frais). Pour les communes de plus de 3 500 habitants l'abattement est inchangé à 661,20 € pour un mandat et 991,80 € en cas de cumul.

Encaissement des recettes fiscales par un organisme autre que le comptable public : possibilité de confier à un prestataire extérieur l'encaissement et le décaissement en numéraire des recettes et dépenses publiques (afin d'éviter le maniement d'espèces par l'administration des finances publiques d'ici 2 ou 3 ans).

Taux de revalorisation des bases de fiscalité directe locale (indexé sur l'inflation depuis 2018) : 2,2 %.

II. ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

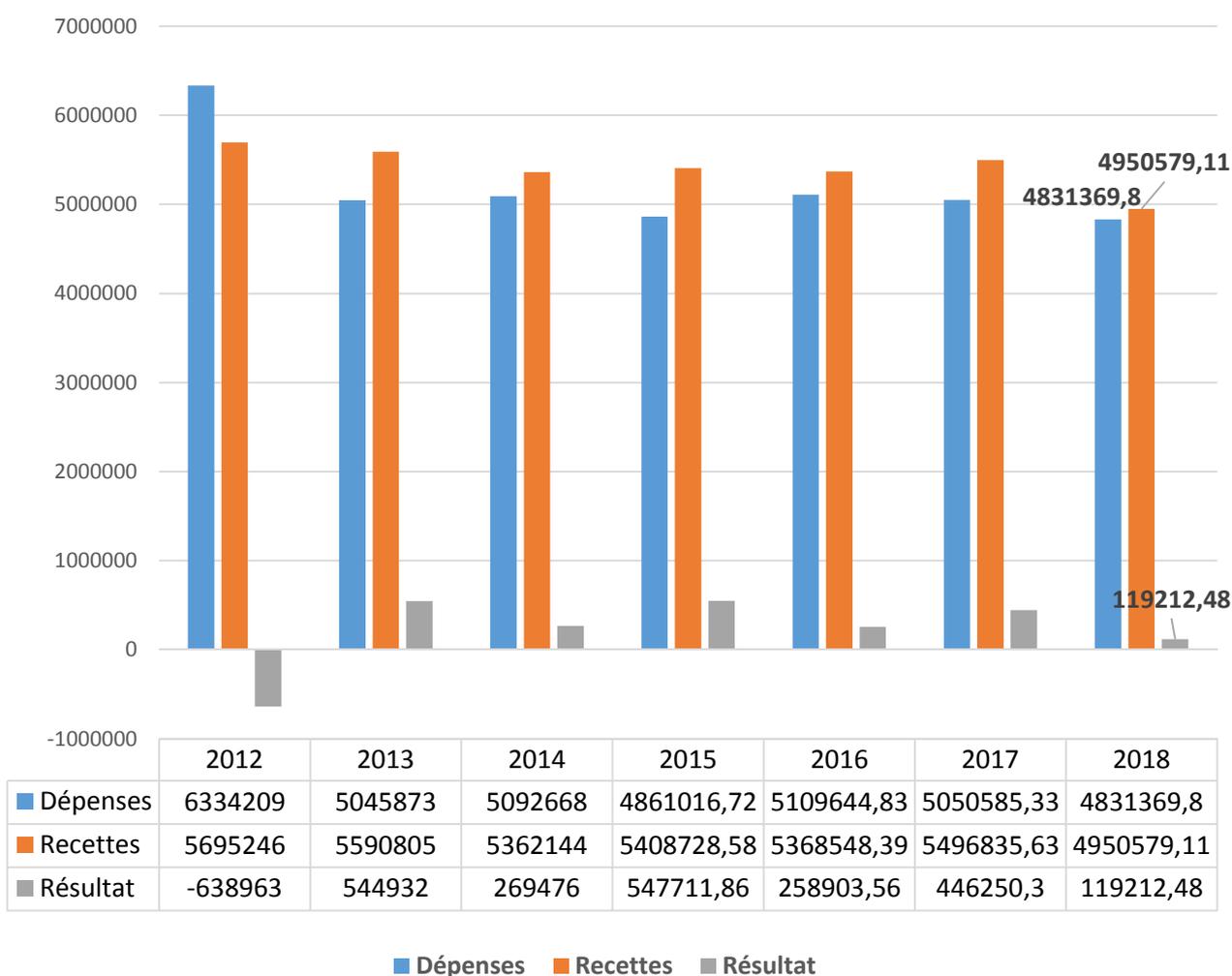
A. Les équilibres de fonctionnement.

L'année 2018 présentera un excédent de fonctionnement d'environ 138 293,35 € (sous réserve du CA et en comprenant l'intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire). Pour rappel, en 2017, le résultat était de 446 250, 30 €.

Ces résultats faibles s'expliquent par le recul des recettes, et le non accomplissement de transferts à l'intercommunalité.

En effet, les services crèche, RAM et ATSEM devaient initialement être transférés au début du second semestre 2018. Les transferts ont été reportés de 6 mois à deux reprises. Heureusement, la collectivité avait anticipé en budgétisant sur pratiquement une année pleine, mais en ayant conscience qu'un non transfert lui coûterait son excédent de l'année n.

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2012-2018



B. Des recettes diminuées

Comme développé lors des derniers rapports d'orientation budgétaire, la commune, confrontée à la baisse des dotations de l'Etat, se doit d'optimiser ses recettes.

Les recettes de fonctionnement sont composées des chapitres suivants :

- *Produits des services (chap. 70) : tarification des services municipaux (crèche, périscolaire, cantine, concession cimetièrre, culturel...)*
- *Impôts et taxes (chap. 73): TH-TFB-TFNB, TLPE, TASCOM, TADEM, FNGIR...*
- *Dotations et participations (chap. 74) : DGF, DSR, CAF ...*
- *Atténuations de charges (chap. 013) : remboursements d'arrêts maladie, contrats aidés.*
- *Autres produits de gestion courante (chap. 75) : loyers municipaux...*

Si la balance de fonctionnement est toujours positive, les recettes sont en fortes diminution :

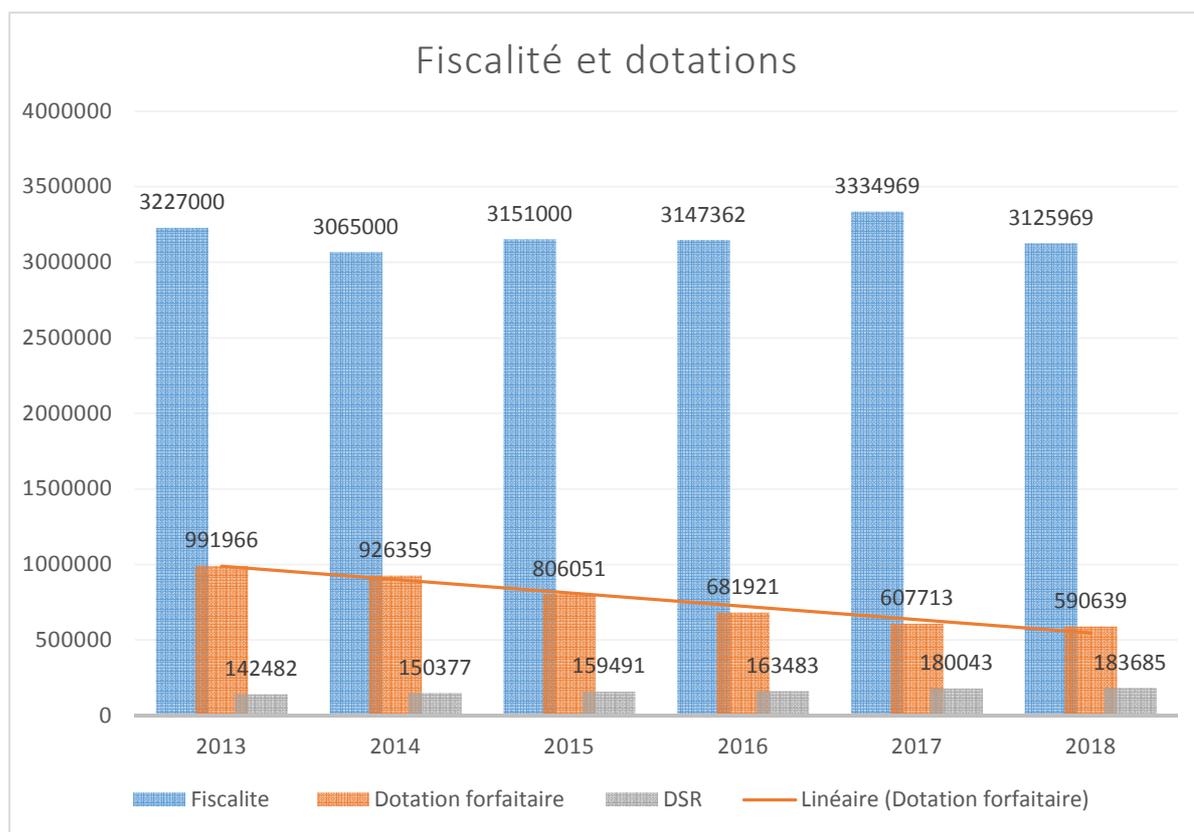
- - 209 000 € de recette fiscale qu'en 2017 (révision de l'imposition de CEPL, TADEM en baisse).
- - 89 566 € en dotations

L'année 2018 a été marquée par le peu de contrats aidés et la fin de longs arrêts de travail. Les remboursements de l'assurance du personnel ont donc chuté : 80 % de la prévision réalisée soit 82 242 €, ce qui représente – 108 790 € que la moyenne des 4 derniers exercices.

Les produits des services communaux ont été stables sur l'année : 304 915 € réalisé soit environ 6 000 € de plus que la moyenne des 4 derniers exercices (mais env. 15 000 € de moins que n-1).

Toutes les recettes sont en recul, mais les prévisions budgétaires ont été bonnes : 99,42 % des recettes ont été perçues.

Les deux recettes principales, représentant pratiquement 88 % des recettes de fonctionnement, restent les dotations et participations (25% des recettes), et la fiscalité (63% des recettes)



➔ Tableau comparatif des recettes issues de la fiscalité et de la DGF

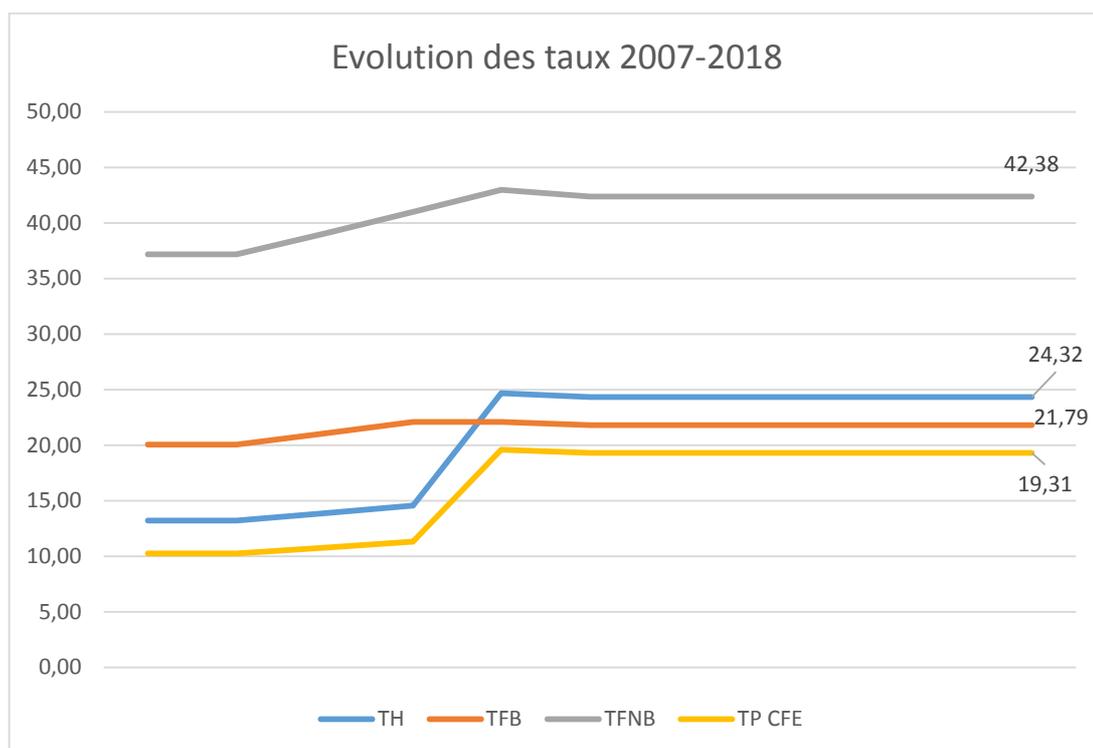
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2013-2018
Fiscalité	3 227 000	3 065 000	3 151 000	3 146 706	3 334 969	3 125 969	
Dotation forfaitaire	991 966	926 359	806 051	681 921	607 713	590 639	
DSR	142 482	150 377	159 491	163 483	180 043	183 685	
	4 361 448	4 141 736	4 116 542	3 992 110	4 122 725	3 900 293	-11,8 % soit - 461 155 €

En 2018, la collectivité a perçu pratiquement 12 % de moins qu'en 2013.

1. Fiscalité

La fiscalité repose principalement sur les 4 « vieilles » :

- *Taxe d'Habitation (TH)*,
- *Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)*,
- *Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)*,
- *Contribution Foncière des Entreprises (CFE) (l'ancienne Taxe Professionnelle)*



Les taux sont inchangés depuis 2011

Le produit des impôts et taxes représente 63 % des recettes de fonctionnement de la Ville de Moreuil.

Le projet de suppression de la Taxe d'Habitation devrait concerner l'intégralité des contribuables. Seulement, à ce jour, aucune information sur la compensation de la mesure pour les finances communales, ni sur sa pérennité n'existe.

Cette mesure n'a pas pour effet de supprimer le pouvoir de l'assemblée délibérante de fixer le taux d'imposition de la taxe d'habitation. Néanmoins, si la commune décidait une augmentation de ce taux, l'exonération de Taxe d'habitation ne concernerait pas la partie de la taxe liée à l'augmentation du taux décidée par la commune. Les ménages exonérés paieraient donc la différence correspondant à l'écart entre l'ancien et le nouveau taux.

En fonction des compétences réellement transférées à l'intercommunalité, une étude sur la variation des taux sera menée dès connaissance de toutes les variables financières.

Pour rappel, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis l'année 2011.

2. Dotations

Hors fiscalité (cf. 1)), la Dotation Globale de Fonctionnement est composée des dotations suivantes représentant les principales recettes de fonctionnement de la municipalité :

- *La Dotation forfaitaire*
- *La Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R.) (qui comprend la DSR « bourg centre » et « péréquation »)*

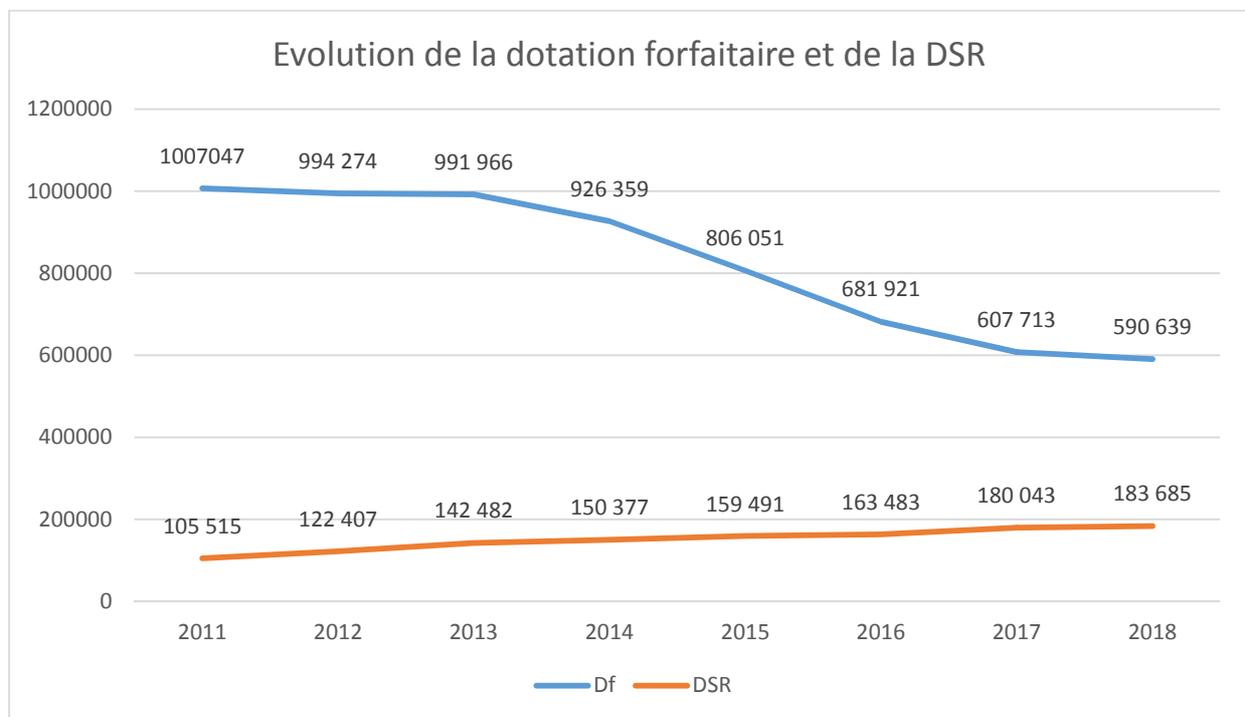
La commune perçoit plus de 400 000 € de moins de Dotation forfaitaire par an par rapport à 2011. Au cumulé, sur 7 années, c'est pratiquement 1,5 million d'euros de pertes pour la collectivité.

Alors certes la Dotation de Solidarité Rurale augmente dans le même temps, mais de moins de 80 000 € sur la même période.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2011 - 2018	
Df	1 007 047	994 274	991 966	926 359	806 051	681 921	607 713	590 639	-41,35%	soit -416 408 €
DSR	105 515	122 407	142 482	150 377	159 491	163 483	180 043	183 685	+74,42%	soit +78 170 €

Chute libre de la Dotation Forfaitaire depuis 7 ans : **1 450 406 € de recettes cumulées perdues**

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
-12773	-12773	-12773	-12773	-12773	-12773	-12773	
	-2308	-2308	-2308	-2308	-2308	-2308	
		-65607	-65607	-65607	-65607	-65607	
			-120308	-120308	-120308	-120308	
				-124130	-124130	-124130	
					-74 208	-74 208	
						-17 074 €	



L'année 2018 marque la stabilisation de la baisse de la DGF au titre de l'effort demandé aux collectivités territoriales pour le redressement des comptes publics mais la diminution continue. Suite à différentes simulations, notamment de l'AMF, la commune perdra entre 20 000 € et 30 000€ de DF en 2019. Le montant de la dotation de solidarité rurale peut également évoluer en fonction des variables qui la compose (le potentiel financier par habitant par exemple, la longueur de voirie, l'évolution démographique de la commune (Nb d'enfants de 3 à 16 ans)).

3. Autres recettes

- 013 – Atténuations de charges : ce chapitre est en grande chute sur un an. Cela s'explique par la diminution drastique des contrats aidés, mais également par la fin de plusieurs remboursements d'arrêts maladie de longue durée.
- 70 – Produits des services (304 914 €) : si le résultat est inférieur à celui de l'année précédente, il est toutefois supérieur de 6 000 € à la moyenne des quatre derniers exercices.
- 75 – Autres produits de gestion courantes : ce chapitre est resté stable (144 498,40 € encaissé sur 145 000 € prévu).

Conclusion :

La collectivité a réussi à maintenir des offres de services stables malgré la diminution massive des dotations sans demander d'efforts supplémentaires aux Moreuillois.

Cependant cet effort se complique d'année en année devant la baisse des ressources principales.

La grande réforme de la fiscalité locale est toujours en étude sans que l'on en connaisse les détails.

Attention, en 2019 la taxe sur la consommation d'électricité sera transférée à la FDE80. La perte est d'environ 100 000 € pour la commune. Ce transfert permet le remplacement intégral de l'éclairage public par du LED (projet d'1 million d'€ avec reste à charge de 23 000 € pour la commune).

Par conséquent, il est indispensable de parvenir à stabiliser les dépenses de fonctionnement afin de faire face à l'augmentation « mécanique » des dépenses de personnel mais également pour pouvoir se constituer une capacité d'autofinancement suffisante.

C. La nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

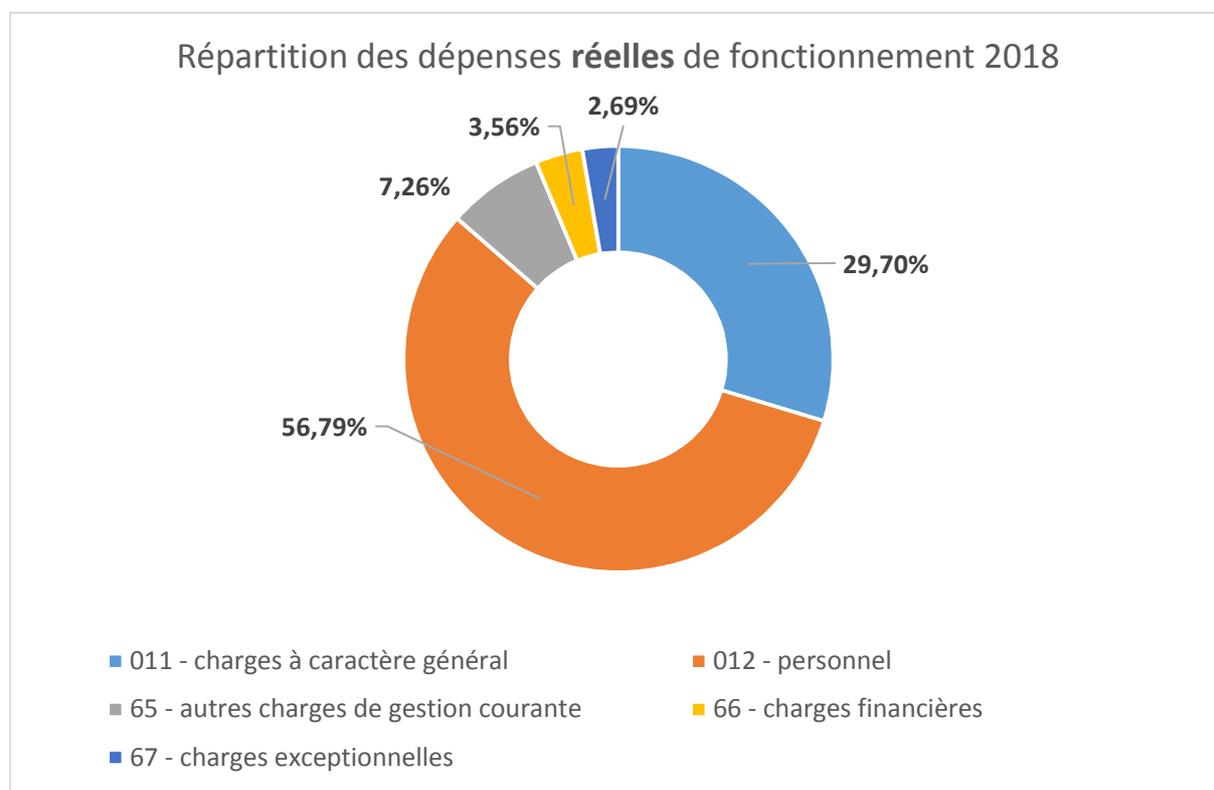
Les dépenses principales d'une collectivité sont les dépenses de personnel (chap.012) et les dépenses à caractère général (chap.011).

Pour Moreuil, ces postes représentent respectivement 55,38 % et 28,96 %, soit pratiquement 85 % des dépenses de fonctionnement. Leur maîtrise est donc nécessaire.

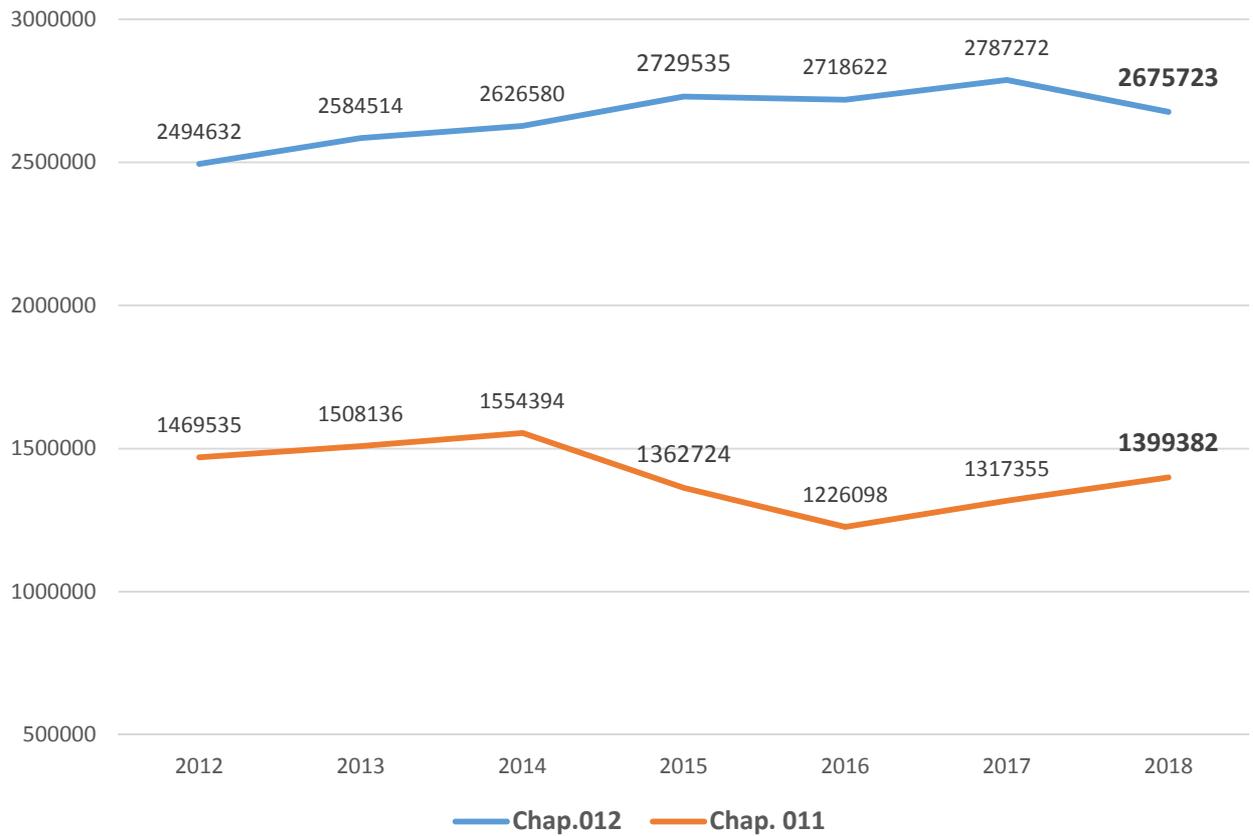
Les transferts de l'Etat ont un impact direct sur ces chapitres. Ainsi, l'instauration des temps d'activités périscolaires, puis l'arrêt de l'instruction du Droit des sols par les services déconcentrés ont impliqué des dépenses supplémentaires pour la collectivité ces dernières années. Cependant, et pour reprendre ces deux exemples : le retour à la semaine des 4 jours a été acté par la ville (comme dans plus de 80% des communes) en fin d'année scolaire 2016/2017, et le service ADS, actuellement mutualisé, a été transféré à l'intercommunalité durant l'année 2018, ce qui a des conséquences positives sur le budget de fonctionnement.

Les transferts de compétences à l'intercommunalité permettront également de façon directe ou indirecte de diminuer les dépenses de personnel.

En 2018, et comme depuis plusieurs années les dépenses de personnel et les dépenses à caractère général ont été maîtrisées.

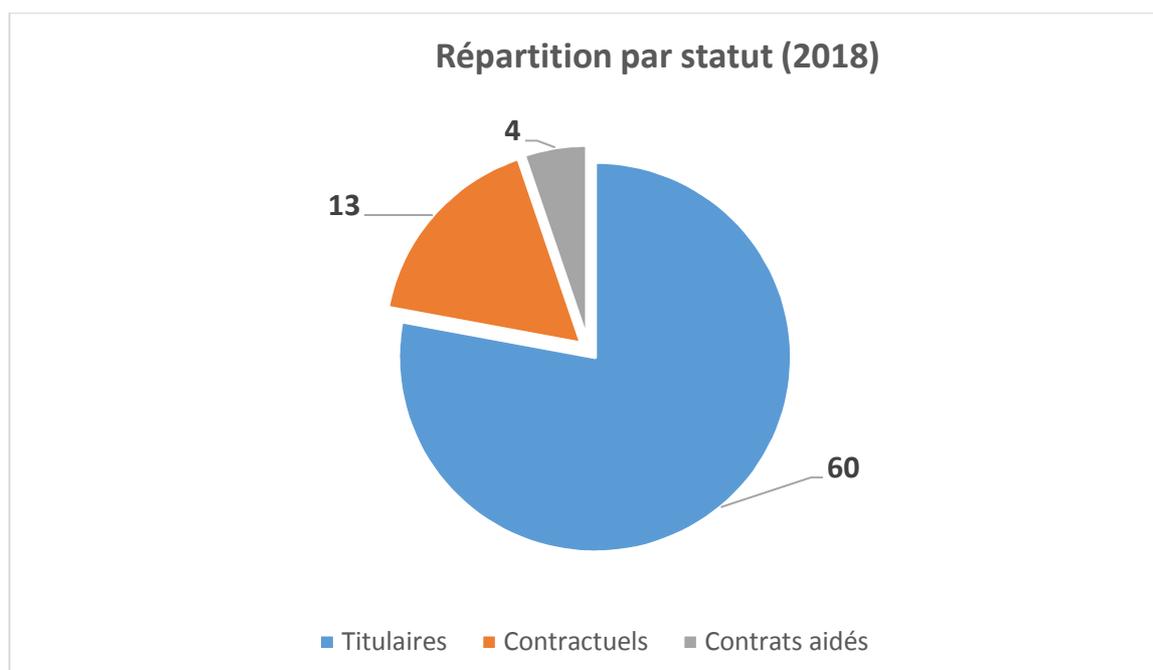
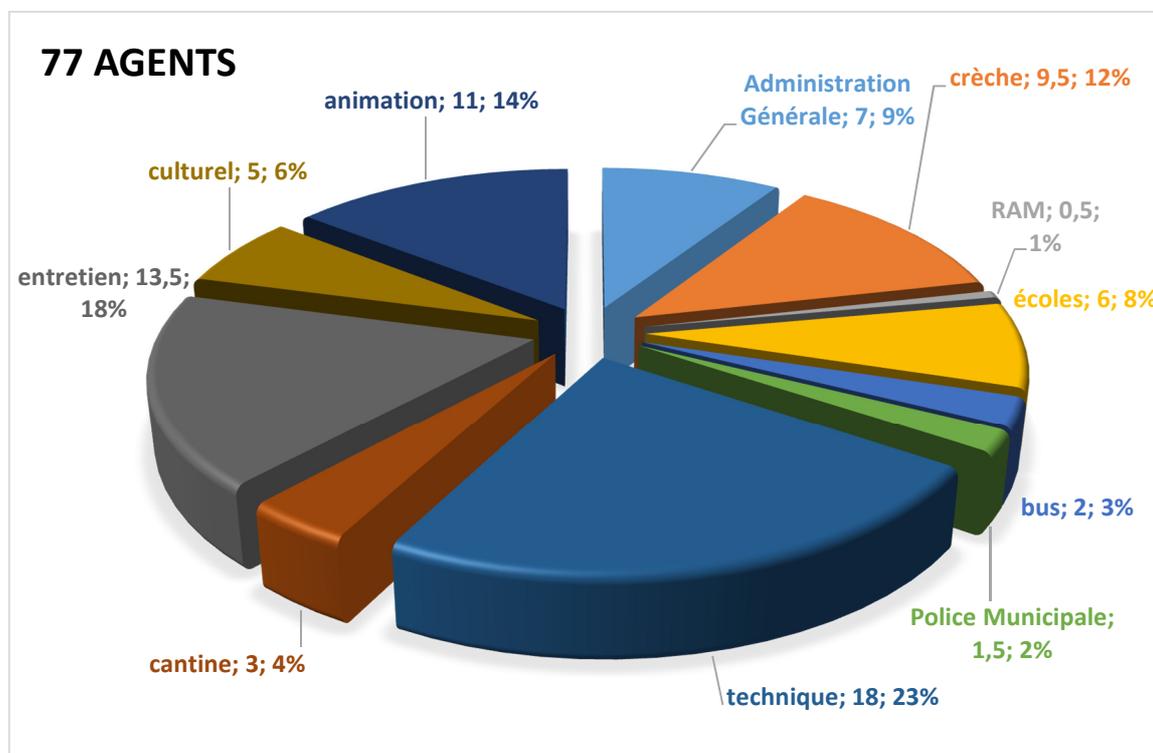


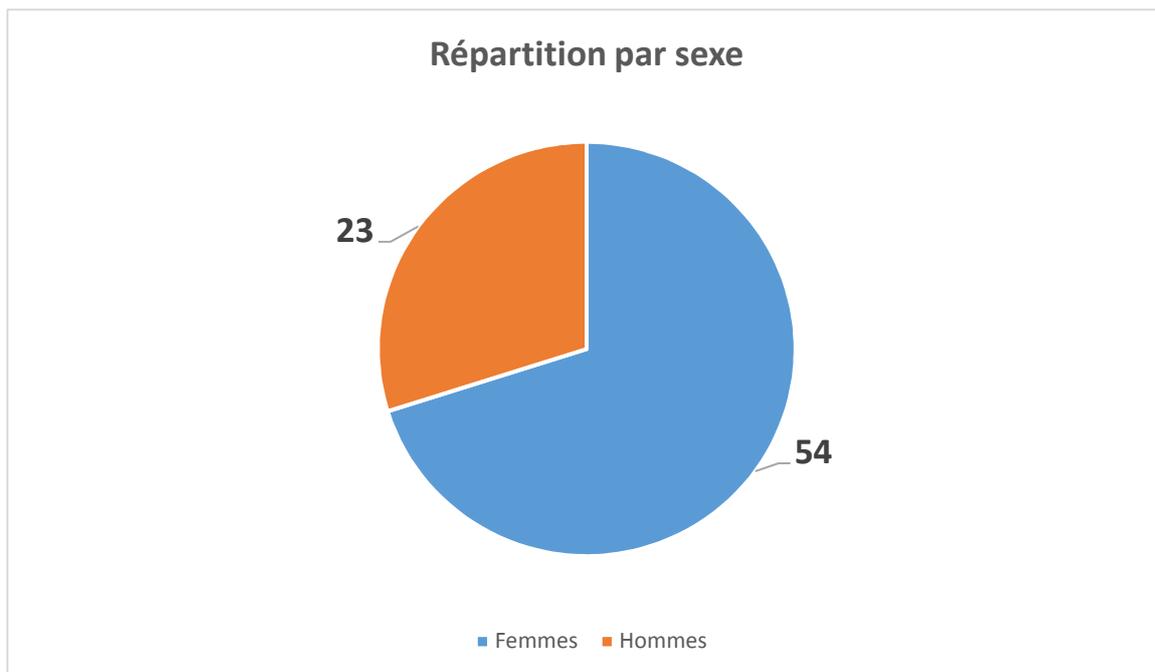
Evolutions des Dépenses principales de fonctionnement



1) Le personnel (chapitre 012)

Le chapitre 012 est le poste de dépense le plus important. Il représente actuellement 55,38 % des dépenses de fonctionnement. L'évolution de ce poste est donc primordiale pour les finances de la collectivité.





Une augmentation « automatique » du budget du personnel :

- Passage automatique des échelons des grilles indiciaires,
- Glissement Vieillesse Technicité
- Point d'indice revalorisé en 2016 (depuis gelé),
- Protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), même s'il est actuellement mis en attente,
- Le nouveau Régime Indemnitaire (RIFSEEP),

Part du budget du personnel et assimilé dans le budget de fonctionnement :

2015	2016	2017	2018
58,01 % Des dépenses réelles de fonctionnement	58,33 % Des dépenses réelles de fonctionnement	57,58 % Des dépenses réelles de fonctionnement	56,79 % Des dépenses réelles de fonctionnement

Evolution des dépenses de personnel depuis 2012							
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
2 494 632	2 584 514	2 626 580	2 729 535	2 718 622	2 787 272	2 675 723	- 4,00 % - 111 549 €

La collectivité a pris des mesures pour contenir l'augmentation de ce chapitre : non remplacement automatique d'un agent partant en retraite ou en mutation, mutualisation, mise à disposition...

En 2018, avec la réduction drastique de la possibilité de recourir aux contrats aidés, la Ville a vu son nombre de contractuels augmenté, et de ce fait, la dépense également.

Enfin, le glissement vieillesse technicité (variation de la masse salariale à effectif constant compte tenu notamment des avancements d'échelons, avancements de grade, etc...) impacte mécaniquement la masse salariale.

Un départ en retraite à eu lieu fin 2018. Un recrutement d'un technicien (cat.B) est prévu pour 2019.

Les transferts de services/compétences : le service mutualisé d'instruction du Droit des sols a été transféré à la Communauté de Communes Avre Luce Noye. Si le poste 012 se trouvera diminuer, la commune ne percevra plus les recettes correspondantes et devra payer une quote-part à l'intercommunalité.

En 2018 étaient prévus les transferts suivants :

- Service crèche (9 agents)
- Service RAM (1 agent)
- Service ATSEM (6 agents) via une mise à disposition partielle.

Finalement les transferts ont été repoussés au 1^{er} janvier 2019 puis à l'été 2019.

Si la commune avait provisionné ces services sur l'année 2018, il n'en demeure pas moins que l'excédent 2018 devait trouver son essence dans les économies d'échelles nées de ces transferts ou mises à disposition (économies d'échelle estimées entre 165 k€ et 200 k€).

En l'absence de transfert, les excédents et indicateurs de performance se retrouvent faibles pour l'année 2018.

Les bons résultats en termes d'économie de dépenses (diminution de - 4,34 % des dépenses sur un an) n'auront donc pas l'effet escompté.

2) Les charges à caractère général

Seconde variable d'ajustement possible, le chapitre 011 comprend la majorité des dépenses « courantes » de la ville :

- Fournitures de petit équipement,
- Electricité, gaz, eau, assainissement,
- Eclairage public,
- Alimentation,
- Fournitures administratives,
- Crédit-bail mobilier, locations mobilières,
- Fournitures scolaires,
- Fêtes et cérémonies, action culturelle et sociale,
- Transports,
- ...

Depuis plusieurs exercices, tout en préservant la qualité du service, la collectivité rationalise ce chapitre (*ouverture de la cantine aux agents, actualisation des tarifs du périscolaire, actualisation des tarifs cantine, exonérations fiscales, mise en concurrence systématique*).

Evolution des dépenses à caractère général depuis 2012								
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018	
1 469 535	1 508 136	1 554 394	1 362 724	1 226 098	1 317 355,02	1 399 382,19	+ 6,20 %	+ 82 027 €

Si les dépenses sont en augmentation par rapport à l'année n-1, les résultats sont positifs. L'objectif du DOB 2018 était de maintenir ce chapitre sous 1 400 000 € les prochaines années, c'est le cas en 2018.

L'augmentation 2018, comparativement à 2017, se trouve dans plusieurs postes :

- Consommation électrique (+20 000 €)
- Alimentation (cantine) (+25 000 €) mais recettes supplémentaires équivalentes
- Honoraire d'avocat (+11 000 €)
- Fêtes et cérémonie (+ 5 000€)
- Voyages et déplacement (+15 000€) (acompte de la classe de neige décalé sur l'exercice)

- Maintenance (+20 000€) : régularisation factures photocopies de l'école de musique
- Fournitures de voirie (+10 000€)

Lors des budgets prévisionnels 2016 et 2017 la collectivité s'était engagée à revoir l'article 6232 – Fêtes et cérémonies. En 2017, même si l'objectif fixé n'avait pas été atteint (env. 130 000 € au lieu de 117 100 €) les résultats étaient à maintenir sur 2018. Malheureusement le réalisé a augmenté à 134 791 € (crédits ouverts : 120 000 €).

La collectivité a remplacé la quasi intégralité de son parc automobile technique. Le gain réalisé par la renégociation du duplicopieur du centre culturel (18 000 € d'économie par an) et la fin du contrat de leasing de la balayeuse (24 000 €/an) a permis une stabilisation de l'article correspondant. Il faudra attendre une année pleine afin de faire un bilan (estimé à 20 k€/an). En tout état de cause ce contrat de leasing sur les véhicules a permis de préserver la capacité d'investissement (pour rappel 6 à 8 véhicules devaient être remplacés simultanément).

En 2019-2020, le reste du parc de photocopieurs sera remis en concurrence anticipé (actuellement les frais de résiliation sont trop importants).

En 2019, via Somme Numérique, le poste « télécommunication » devrait être diminué d'environ 2 000 €/an (lignes analogiques et flotte mobile).

Enfin, pour la dépense de l'article 67 – fourniture scolaire, la commune recevra une aide de la CCALN (50€/élève). Le budget sera réaligné sur ce montant, le delta servant à doter les écoles d'outils numériques interactifs. Par ailleurs, la CCALN, par ses compétences, prendra en charge le coût d'abonnement à l'Espace Numérique de Travail (env.8 €/élève utilisateur).

Cependant la CCALN ne participe plus aux frais des CLSH (env. 26 000 €).

3) Autres dépenses

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

SDIS : la Communauté de Communes Avre Luce Noye a pris en charge la cotisation au SDIS de ses communes membres. Pour Moreuil, le coût est situé entre 90 k€ et 100k€.

Le budget de subvention est resté maîtrisé (124 982 € réalisé sur un budget de 125 000 €)

- Chapitre 66 – Charges financières

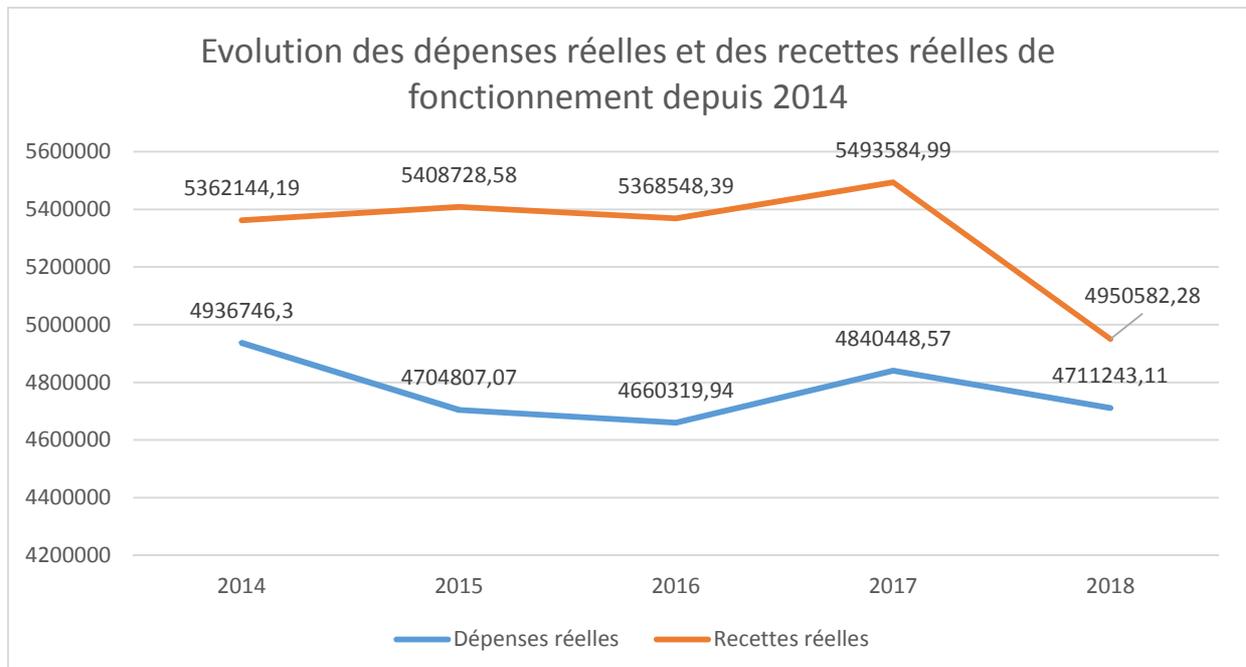
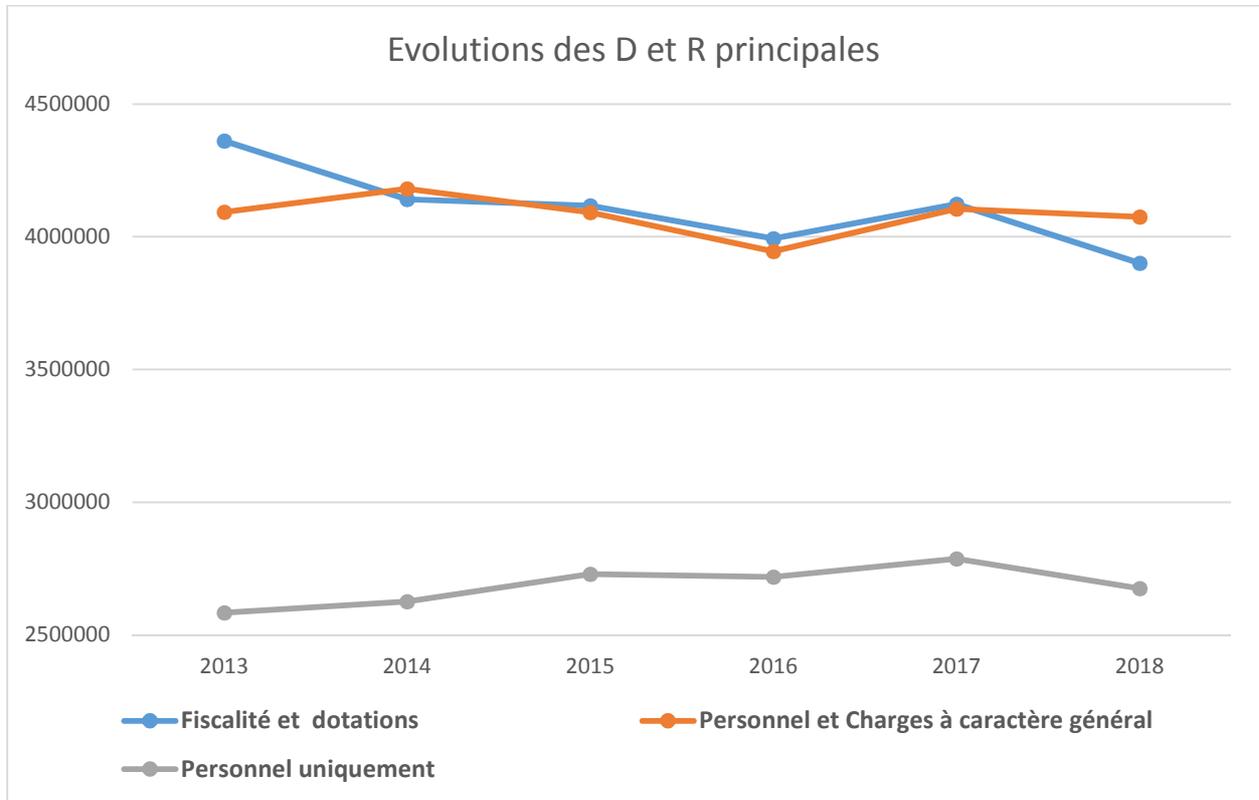
Début 2019 la mairie et la CCALN ont passé une convention de mise à disposition pour le bâtiment « la maison de la musique ». La CCALN prend en charge à partir du 1^{er} janvier 2019 le remboursement de l'emprunt restant (capital restant dû au 01/01/2019 : 186 798,17 €, échéance de 33 258,32 €).

- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

L'année 2019 marque la fin des paiements de l'affaire Lesourd : 105 000 € de dépenses de fonctionnement en moins sur le budget. Cela permettra d'amortir la perte de la taxe sur l'électricité transférée à la FDE80.

Bilan

1) Retour sur 2018



Le Budget 2018 a été construit sur la base des transferts de compétences à l'intercommunalité tout en ayant été sécurisé en cas de non réalisation de ces derniers. Avec les reports successifs, la commune termine l'année avec un excédent faible. Un effet de ciseaux négatif a lieu entre les dépenses principales et les recettes principales. L'année termine en excédent grâce à la baisse de ses dépenses et à la réalisation de ses recettes annexes. Tout en maintenant des taux d'imposition stables depuis 8 ans.

Le budget 2018 a été scrupuleusement suivi. Si la baisse continue des recettes principales (-209 000 € de produits des impositions et taxes sur un an, - 90 000€ de dotations) a eu des effets majeurs sur le résultat comptable, il faut souligner que le prévisionnel s'est réalisé en quasi intégralité : 99,42 % des recettes ont été encaissées.

Concernant les dépenses, en 2018, la commune a contracté de plus de 219 000 € ses charges par rapport à l'année précédente. Cela représente une diminution des dépenses de fonctionnement de 4,34 % sur un an (197 000 € de moins que la moyenne des 4 derniers exercices).

Afin de se reconstituer une Capacité d'Autofinancement suffisante pour les années futures, il s'avère nécessaire de réaliser les transferts de compétences à l'intercommunalité.

En conséquence, les indicateurs de performance représentent pour l'année passée, sur la base du résultat de fonctionnement de 138 293 €, une épargne de gestion d'environ 486 598 € et une CAF de 318 885 €.

2) Intercommunalité

En 2018, Le Conseil communautaire de la C.C.A.L.N. a déterminé ses nouveaux statuts.

Plusieurs services et/ou compétences ont été et vont être transférés/mutualisés :

- Instruction du Droit des Sols (1 agent) : la commune avait pris en charge la création d'un service mutualisé ADS en 2017. Comme prévu au début du projet, le service a été transféré courant 2018. Désormais la commune cotise annuellement pour bénéficier du service (plus de recettes) à hauteur 10 371 €.

- crèche (9 agents) : impact en dépense de personnel, en charges, mais également en recettes de la CAF et du produit des services. Pour 2018, le reste à charge municipal après déduction des aides de la CAF était de 221 945 €. L'économie d'échelle serait donc de cet ordre dès la réalisation du transfert, éventuellement prévu en juillet 2019 (proratisé sur l'année). A titre informatif, un an de budget crèche en chapitre 012 correspond à 336 205 €.

Pour combler les deux reports successifs, la CCALN versera également un fonds de concours pour le 1^{er} semestre 2019 d'un montant de non déterminé à ce jour.

- relais assistantes maternelles (1 agent) : impact en dépense de personnel, en charges, mais également en recettes de la CAF. Pour 2018, le reste à charge municipal après déduction des aides de la CAF était de 18 776 €. L'économie d'échelle serait donc de cet ordre dès la réalisation du transfert, prévu en juillet 2019 (proratisé sur l'année). A titre informatif, un an de budget RAM en chapitre 012 correspond à 26 116 €.

- cotisation au SDIS : env. 100 000 € (au chapitre 65 dès le budget prévisionnel) : pris en charge par la CCALN en 2018.

- maison de la musique (bâtiment, entretien, emprunt) : mise à disposition gratuite au 1^{er} janvier 2019 avec remboursement de l'emprunt (cf. V. Structure et gestion de la dette).

- agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (6 agents) : mise à disposition partielle à compter du 1^{er} janvier 2019 pour un montant estimé à 100 386 € (1014h/Atsem/16,50€/h x 6).

L'année 2019 sera une année charnière qui pourra permettre à la commune de réaliser des économies d'échelles importantes en fonction de la réalisation des transferts annoncés.

Pour autant, il convient de rester prudent au regard des reports successifs.

Bilan des orientations 2018

Rappel des orientations de 2018 :

- *Maintien des taux d'imposition*
- *Stabilisation des dépenses de personnel*
- *Stabilisation des charges à caractère général à 1,4 million €*
- *Stabiliser les dépenses réelles de fonctionnement à +/- 2% d'évolution.*
- *Les derniers versements (2 x 52 500 €) de l'affaire Lesourd sont prévus pour 2018, ce qui dégagera plus de 100 000 € au budget de fonctionnement en 2019.*
- *Suivi des nouvelles compétences intercommunales qui impacteront fortement le budget 2019 et dans une moindre mesure le budget 2018.*

Bilan des orientations 2018 :

La commune a atteint l'ensemble de ses objectifs sur lesquelles elle avait une pleine emprise :

- *Maintien des taux d'imposition : respecté*
- *Stabilisation des dépenses de personnel : atteint (- 4 %)*
- *Stabilisation des charges à caractère général à 1,4 million € : atteint (1 399 382 €)*
- *Stabiliser les dépenses réelles de fonctionnement à +/- 2% d'évolution : atteint (- 2,67%)*
- *Les derniers versements (2 x 52 500 €) de l'affaire Lesourd : respecté (105 000 €)*

- *Suivi des nouvelles compétences intercommunales : non atteint (seuls le SDIS et le service mutualisé ont été transférés en 2018. La crèche, les Atsem, le RAM et l'école de musique sont prévus entre le 1^{er} janvier 2019 et l'été 2019 via transferts ou mises à disposition).*

Orientations 2019 de la section de fonctionnement

- *Maintien ou diminution des taux d'imposition en fonction de la réalisation des transferts à l'intercommunalité.*
- *Stabilisation des dépenses de personnel (recrutement d'un responsable des services techniques prévu à partir de juillet 2019). Objectif non quantifiable dû aux incertitudes des transferts de personnels à l'intercommunalité.*
- *Stabilisation des charges à caractère général à 1,4 million d'€*
- *Stabiliser les dépenses réelles de fonctionnement à +/- 2% d'évolution en cas de réalisation des transferts à l'intercommunalité.*
- *Réaffecter l'économie de l'affaire Lesourd pour compenser la perte de la taxe sur la consommation d'électricité.*
- *Utiliser les transferts de compétences pour se reconstituer une CAF suffisante à la réalisation de projets d'envergure.*

III. ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Bilan 2018

Programme	opération	budget prévisionnel	Dépense réalisée	Recette attendue	Recette réalisée	résultat	observation	
Programme 35 - Centre culturel	ordinateur	2 000,00	920,40			1 079,60	réalisé	
Programme 44 MAIRIE	Serveur 1ère tranche	5 000,00				5 000,00	repoussé sur 2019	
	Cheneaux	17 000,00				17 000,00	passé en fonctionnement pour 2 520 €	
	sono salle d'honneur	3 500,00	3 237,80			262,20	RAR 2019	
	DETR electricité			4 222,00	4 182,00	-40,00	DETR n-1	
Programme 75 : Matériel services techniques	Porte garage	5 000,00	4 855,48			144,52	réalisé	
	rachat balayeuse	2 100,00	1 065,14			1 034,86	réalisé	
	outillage	1 666,83	1 599,00			67,83	réalisé	
Programme 82 : bâtiments communaux	remplacement chaudière locataire	6 726,00	6 725,78			0,22	réalisé	
	porte entrée Mémoires du S	4 074,00	4 073,76			0,24	réalisé	
	console régie	700,00	568,80			131,20	réalisé	
	toiture tennis	20 000,00				20 000,00	repoussé 2019	
	sanitaires ACEBO	15 000,00				15 000,00	repoussé 2019	
	sono Salle Vitez	9 000,00	8 961,60			38,40	réalisé	
	Frigo salle des aînés	1 500,00				1 500,00	passé en fonctionnement	
	espace enfance	175 000,00	37 995,77			137 004,23	RAR 2019 D = 143 843,05 R = 76 450	
	subv CD			36 450,00		-36 450,00		
	subv CAF			20 000,00		-20 000,00		
	Avance CAF				20 000,00		-20 000,00	
	Porte de la Trésorerie	4 000,00	4 000,00				0,00	RAR 2019
	Chaudière salle Vitez	3 000,00					3 000,00	passé en fonctionnement (réparation)
	Cloches église	3 000,00					3 000,00	passé en fonctionnement pour 2 589,60 €
VMC salle vitez	6 700,00	2 892,00				3 808,00	réalisé	
DM : Caméras	5 993,03	5 993,03				0,00	réalisé	

Programme 84 : environnement	Panneau d'information	16 000,00	15 600,00			400,00	RAR 2019
	Poubelles	3 500,00	3 488,69			11,31	réalisé
Programme 88 : écoles et petite enfance	terrassment LA B	12 981,00	12 980,38			0,62	réalisé
	visiophone	2 085,00	2 085,00			0,00	réalisé
	meublier	5 000,00	4 991,98			8,02	réalisé
	TBI	3 000,00	1 678,80			1 321,20	réalisé
	DETR meublier+TBI			2 214,24	1 923,00	-291,24	A inscrire BP 2019
	four cantine	1 900,00	1 900,00			0,00	réalisé
	DETR four			554,00	554,00	0,00	RAR 2019
	matériel camping	2 000,00				2 000,00	passé en fonctionnement (coût inférieur)
rideaux écoles	2 000,00	3 094,36			-1 094,36	réalisé	
Programme 94 Trottoirs	Voirie	45 000,00				45 000,00	programme CCALN repoussé début avril 2019
	îlot	6 900,00	7 080,00			-180,00	réalisé
	Solde chem. des hay.	129,60	129,60			0,00	réalisé
	Gpt de com. CCALN	1 186,96	1 186,96			0,00	réalisé
	Raccordement rue du Cel Sorlin	2 732,23	2 732,23			0,00	réalisé
	Poteau incendie	6 480,00	6 480,00			0,00	réalisé
Programme 101 Cimetière	logiciel	3 000,00				3 000,00	RAR 19 D = 3 360 €
	reprise des concessions	5 000,00	2 235,00			2 765,00	+ RAR 2019 D = 1 660 €
	extension	15 000,00				15 000,00	repoussé 2019
	columbarium	3 105,00	3 104,40			0,60	réalisé
Programme 102 : Ecole de musique	solde éclairage	16 446,00	16 446,00			0,00	Recette 1 935 € au budget 2019
Programme 112 : Plan de circulation	RAR	2 700,30	2 557,10			143,20	réalisé
	Opération d'O études	14 866,74	14 866,74	14 866,74	14 866,74	0,00	réalisé
Programme 123 Natura 2000	Travaux	71 000,00				71 000,00	non réalisé du fait de Natura 2000
	Subvention			68 500,00		0,00	
	Eclairage	24 500,00	24 000,00			500,00	réalisé

Programme Parc des Sports	DM : Caméra	4 200,00				0,00	RAR 19 D = 4 200
	DM : Jeux TOTAL	11 142,00	11 142,00			0,00	RAR 19 D = 6 800
Opérations d'ordre et non affectées	amortissements	125 000,00				125 000,00	
	frais étude salle des fêtes	11 500,00	1 440,00			10 060,00	
	Vente 3 rue Léon Blum			125 000		-125 000	RAR 19 : 123 500 €

B. Les Restes à Réaliser (RAR)

- 200 504 € en Recettes
- 178 500,85 € en Dépenses

IV. **ORIENTATIONS 2019-2020 ET ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES**

En l'attente des transferts à l'intercommunalité, de leurs conséquences sur le fonctionnement des services, des économies d'échelle attendues, de leur impact sur l'imposition, la commune ne peut se projeter sur des engagements pluriannuels à n+3 à ce jour.

Une étude approfondie devra être menée dès la réalisation effective des transferts de compétences.

Les projets prioritaires (sous réserve de l'enveloppe disponible) :

2019			
projet	Dépense	Recette	Obs.
Espace enfance	143 843,05		
<i>subv CD</i>		36 450,00	
<i>subv CAF</i>		20 000,00	
<i>Avance CAF</i>		20 000,00	
Equipement espace enfance	32 000		
Espace numérique de travail phase 1 (Gavroche-LAA-Pablo)	22 000	9 500	
Fenêtre des écoles			
<i>Gavroche</i>	70 000	85 000	R min 80 K€ R max 145 k€
<i>Pablo Picasso</i>	225 000		
<i>étude prêt</i>		125 000	
Env. 10 passages piétons PMR/an (soit en lvt ou en Fct)	15 000		
Projet LED	25 000		
Serres	6 000		
voirie	50 000		
Cimetière - exhumations	5 000		
Cimetière - agrandissement	15 000		

Toiture du tennis club	22 000		
Sanitaires Acebo-Parisud	25 000		
Porte-fenêtre Salle Vitez	10 000		
Poubelles de ville	2 000		
Entretien du marais	5 000		
Jeux pour enfant	1 500		
Panneau lumineux (montant selon modèle) 2019 ou 2020	15 000		
Chaudière	6 500		
Toiture ateliers	10 000		
Sous-total	696 101	295 950	
Salle des fêtes	1 000 000	1 000 000	
Maitre d'œuvre salle des fêtes	65000		
Etudes	25000		

2020		
projet	Dépense	Recette
destruction bat rue v gaillard	25 000	
Espace numérique de travail phase 2 (LAB)	21 500	11 000
Travaux ENT Lucie B	11 500	3 200
Passages piétons PMR/an	10 000	
Logement rue du G Leclerc	15 000	
Logement parc des sports	10 000	
Voirie	50 000	
Cimetière exhumations	5 000	
Jeux	1 500	
Panneau lumineux (si non réalisé n-1)	16 000	
Chaudière	6 500	
Sous-total	170 500	14 200
Salle des fêtes		
Maitre d'œuvre salle des fêtes		
Etudes		

V. STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

1) Annuité

	2017	2018	2019
Capital remboursé	358 238,32 €	357 048,15 €	371 172 €
Intérêts remboursés	188 008,66 €	174 355,77 €	172 064 €
Annuité totale	546 246,92 €	531 403,92 €	543 236 €

Participation CCALN pour la mise à disposition de la Maison de la Musique à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Capital restant dû (2019) : 215 911 €

Montant de l'échéance : 33 258,32 €

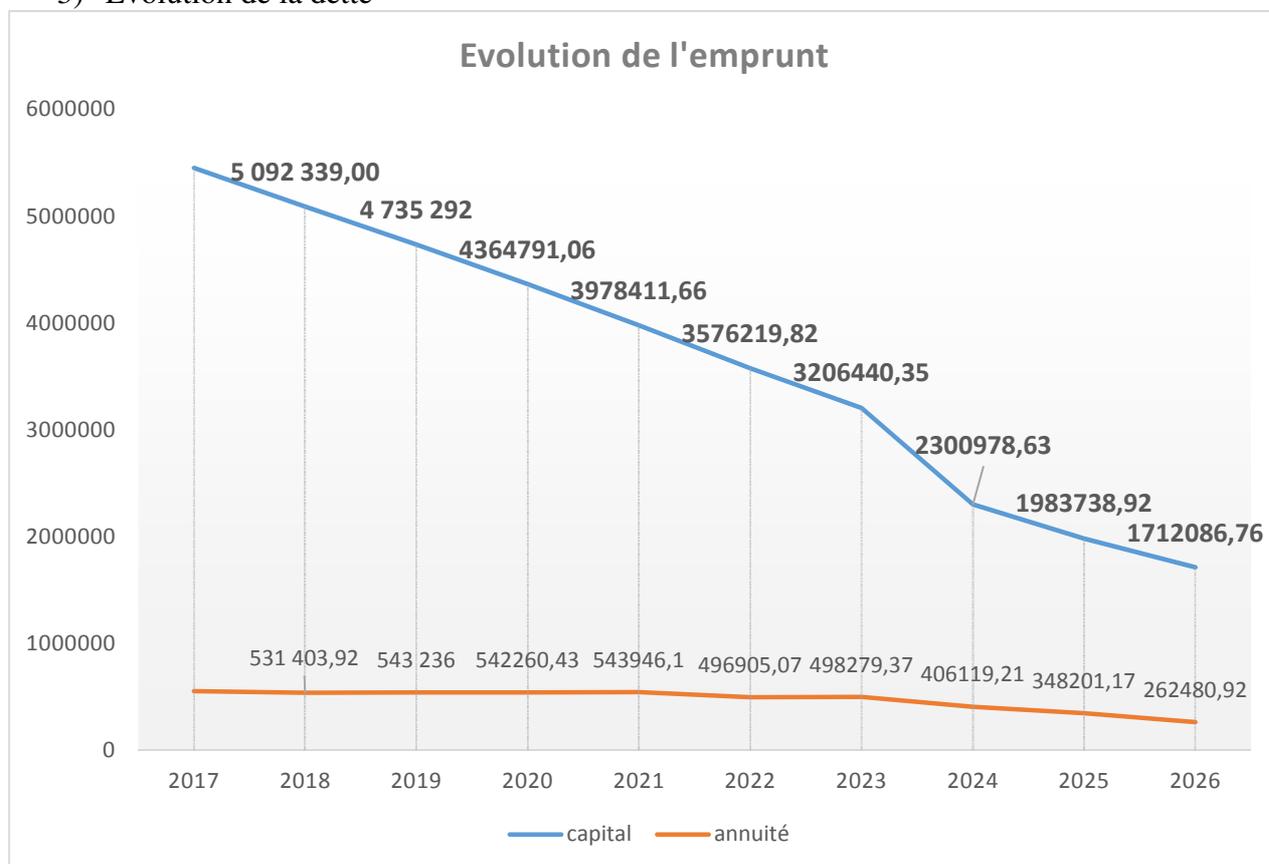
L'endettement de la ville va donc être réduit d'autant.

Pour 2019 : annuité totale 543 236 € - 33 258,32 € (part CCALN) = 509 977,68 €

2) Ligne de trésorerie

En 2017, la commune bénéficiait d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale d'un montant de 250 000,00 €. La ligne a été remboursée intégralement et sera renouvelée (accord déjà communiqué de l'établissement bancaire) à compter de mai/juin 2019.

3) Evolution de la dette



L'emprunt va mécaniquement diminuer au cours des prochaines années.

En moins de 10 ans, l'emprunt sera divisé par 3, partant de 5,45 millions en 2017 pour atteindre 1,7 million en 2026.

Malgré cette diminution, les annuités resteront stables (environ 540 000 €/an) jusqu'en 2022 et surtout 2024 où elles baisseront fortement.

La prise en charge de l'emprunt restant sur la maison de la musique par la CCALN peut permettre à la ville de recourir à l'emprunt pour un montant avoisinant les 100 000 € sans perturber les équilibres. Cet emprunt pourrait notamment servir au projet de remplacement des fenêtres des écoles Gavroche et Pablo Picasso.

4) Désendettement et projection (présenté lors de la séance de conseil municipal)

Transfert de l'emprunt « école de musique » :

- Capital restant dû (2019) : 215 911 €
- Annuité : 33 258,32 €

Demande de financement 2019 : 125 000 €

Désendettement : 215 911 – 125 000 = 90 911 €

Projection de la dette 2018-2019 :

De 4 735 292 € à 4 644 381 €

Ratio 2018 : 1 254 €/hab Ratio 2019 projeté : 1 144 €/hab

ANNEXE 1 – FISCALITE DIRECTE LOCALE - EVOLUTION DES BASES

	2007	2008	2009	2010 TP	2011 CFE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TAXE HABITATION	2 464 174 3,03%	2 523 000 2,40%	2 663 457 5,56%	2 736 000 2,72%	2 780 269 1,61%	2 836 000 2,00%	3 041 000 7,23%	3 070 000 0,95%	3 149 069 2,57%	3 067 719 -2,58%	3 091 962 0,79%	3 106 294 +0,46%
FONCIER BATI	3 840 000 2,16%	3 641 000 -5,20%	3 746 695 2,90%	3 837 000 2,41%	3 970 958 3,49%	4 055 000 2,11%	4 109 000 1,33%	4 549 000 10,70%	4 589 473 0,88%	4 646 460 +1,24%	4 697 665 +1,05%	4 773 354 +1,58%
FONCIER NON BATI	121 621 3,56%	123 500 1,50%	123 972 0,38%	125 700 1,39%	127 781 1,65%	132 500 3,69%	134 500 1,50%	136 200 1,26%	135 586 -0,45%	136 226 +0,47%	134 598 -1,19%	136 033 +1,05%
TAXE PRO	12177385 -7,50%	11777000 -3,30%	11854943 0,66%	12872000 8,57%	2 321 308	2 017 000 -13,10%	2 020 000 0,15%	2 382 000 17,92%	2 716 339 14,03%	2 999 203 +10,41%	3 011 621 +0,41%	2 474 028 -17,85%

ANNEXE 2 – EVOLUTION DES TAUX ET PRODUITS

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TH	13.21 % 323 117	13.21 % 333 288	13.87 % 362 700	14.56 % 398 362	24.67 % 699 395	24.32 % 689 715	24.32 % 739 571	24.32 % 746 624	24.32 % 765 854	24.32 % 746 069	24.32 % 751 965	24.32 % 755 451
TF	20.05 % 769 920	20.05 % 730 021	21.05 % 788 112	22.10 % 847 977	22.10 % 876 707	21.79 % 883 584	21.79 % 895 351	21.79 % 991 227	21.79 % 1 000 046	21.79 % 1 012 899	21.79 % 1 023 630	21.79 % 1 040 138
TF NB	37.19 % 45 223	37.19 % 45 930	39.05 % 48 422	41.00 % 51 537	42.99 % 54 769	42.38 % 56 153	42.38 % 57 001	42.38 % 57 722	42.38 % 57 461	42.38 % 57 733	42.38 % 57 043	42.38 % 57 651
TP CFE	10.25 % 1 248 142	10.25 % 1 207 143	10.76 % 1 275 490	11.30 % 1 297 876	19.59 % 454 684	19.31 % 389 482	19.31 % 390 062	19.31 % 459 964	19.31 % 524 525	19.31 % 579 147	19.31 % 580 968	19.31 % 477 159

ANNEXE 3 – EVOLUTION DE LA DETTE

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Annuité	685 177	709 848	665 145	662 186	596 162	579 300
Par habitant	<u>165.50</u>	<u>171.46</u>	<u>160.66</u>	<u>159</u>	<u>144</u>	<u>140</u>
K remboursé	k = 341 966	k = 378 255	k = 397 164	k = 384 912	k = 366 657	K = 388 310
I remboursé	l = 343 211	l = 331 593	l = 267 980	l = 277 274	l = 229 505	l = 190 990
Total de la dette	4 243 357	4 148 182	3 791 380	3 300 961	3 323 012	3 220 701
Par habitant	<u>1025</u>	<u>1002</u>	<u>916</u>	<u>797</u>	<u>802</u>	<u>778</u>
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Annuité	706 142	698 201	674 243	510 505	512 392	476 516
Par habitant	<u>171</u>	<u>164</u>	<u>162</u>	<u>123</u>	<u>124</u>	<u>115</u>
K remboursé	k = 465 020	k = 487 365	k = 495 499	k = 380 205	k = 407 906	k = 363 374
I remboursé	l = 241 122	l = 210 136	l = 178 744	l = 130 200	l = 104 486	l = 113 142
Total de la dette	3 823 376	3 557 424	3 055 662	2 901 251	2 641 296	3 171 239
Par habitant	<u>923</u>	<u>856</u>	<u>735</u>	<u>699</u>	<u>637</u>	<u>765</u>
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Annuité	421 526	455 572	510 854	590 554	581 243	586 876
Par habitant	<u>101</u>	<u>110</u>	<u>123</u>	<u>146</u>	<u>143</u>	<u>145</u>
K remboursé	k = 262 452	k = 258 212	k = 285 037	k = 324 678	k = 331 556	k = 330 896
I remboursé	l = 159 074	l = 197 360	l = 225 817	l = 265 875	l = 249 687	l = 255 980
Total de la dette	4 921 737	4 688 273	5 230 060	6 345 213	6 827 187	6 495 630
Par habitant	<u>1188</u>	<u>1132</u>	<u>1262</u>	<u>1575</u>	<u>1 688</u>	<u>1 605</u>
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Annuité	603 351	618 129	597 386	553 075	546 247	531 403,92
Par habitant	<u>148</u>	<u>152</u>	<u>146</u>	<u>136</u>	<u>134</u>	<u>130</u>
K remboursé	k = 356 637	K = 384 681	K = 379 987	K = 344 533	K = 358 238	K = 357 048
I remboursé	l = 246 713	l = 233 448	l = 217 399	l = 208 542	l = 188 008	l = 174 355
Total de la dette	6 424 919	6 157 344	5 726 319	5 796 530	5 451 846	5 092 339
Par habitant	<u>1587</u>	<u>1514</u>	<u>1409</u>	<u>1422</u>	<u>1342</u>	<u>1 254</u>

ANNEXE 4 – EVOLUTION DES RATIOS DE LA COMMUNE DE MOREUIL

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne Départementale 2017/hab	Moyenne Régionale 2017/hab	Moyenne des communes de même strate
Dépenses réelles de fonctionnement/Population	1064	1079	1137	1191	1170	1386	1288	1204	1199	1155	1213	1183	1008	435	1030
Produit des impositions directes/Population	599	578	559	614	656	645	640	742	717	735	730	756	353	135	593
Recettes réelles de fonctionnement/Population	1 153	1092	1126	1266	1210	1457	1130	1338	1266	1289	1277	1293	1095	489	1178
Dépenses Equipement brutes/Population	355	576	408	219	366	80	176	153	279	103	134	66	84	35	346
Encours de la dette/Population	839	1286	1458	1569	1690	1613	1520	1524	1665	1407	1321	1238	513	504	862
DGF/Population	267	273	279	287	288	277	276	279	265	237	207	194	157	72	217